

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2864

26 novembre 2012

SOMMAIRE

Afipart Trust Holding S.A.-SPF	137465	SLMM S.A.	137468
Afipart Trust Holding S.A.-SPF	137465	Smart Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited	137468
Afipart Trust Holding S.A.-SPF	137466	Société d'Investissement et Participations S.A.	137468
Afipart Trust Holding S.A.-SPF	137464	Solfia	137472
Afipart Trust Holding S.A.-SPF	137466	Solymar S.A.	137467
Afipart Trust Holding S.A.-SPF	137465	Soparlux International S.A.	137468
Afipart Trust Holding S.A.-SPF	137466	Star Ladybird S.à r.l.	137470
Agence Immobilière Kapp - Joel	137465	Starting 2008 Investment S.à r.l.	137447
Agence Immobilière Kapp - Joel	137466	Sumitomo Mitsui Trust Bank (Luxem- bourg) S.A.	137472
A.G.P. S.A.	137463	Sun Days Travel S.A.	137471
Airport S.à r.l.	137467	Sustainable Packaging Alliance S.A.	137472
Allegra Consulting S.A.	137464	Sylvapower Sàrl	137461
Allianz Global Investors Opportunities ..	137464	Sylvapower Sàrl	137445
Areca SICAV SIF	137467	Synergy International Holding S.A.	137471
Atomico OS Investments S.à r.l.	137467	SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A.	137471
e-shelter Datacenter Development Hold- ing II S.à r.l.	137467	Taylor Wimpey Finance (Gibraltar) 2005 Limited	137471
e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l.	137466	Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à r.l.	137470
e-shelter Munich 2 S.à r.l.	137465	Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC	137471
"Ferronerie d'Art Nico Betzen S.A." ..	137462	Taylor Wimpey (Luxembourg) S.à r.l. ..	137471
Grandor S.A.	137429	Tech Page S.A.	137429
International Consulting 3000 S.A.	137430	Tecoh Investissements S.à r.l.	137429
JGB S.A.	137430	THB JV S.à r.l.	137464
Lapithus Servicing S.à r.l.	137447	Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l. ..	137464
Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.	137463	VPpartners S.A.	137441
Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l.	137462	Webstar Financial S.A.	137442
Ramblas S.à r.l.	137426	Welku S.A.	137442
Ramblas S.à r.l.	137429	Westpark Financial Group S.A.	137463
Sac Finance S.A.	137470	WhiteStones S.C.A.	137442
Santropa	137426		
SBR Europe	137469		
Sealia S.à r.l.	137470		
Simac PSF S.A.	137462		
Skymoon Investment S.A.	137430		

Santropa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.276.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144698/11.

(120190044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Ramblas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Ramblas.

Siège social: L-4939 Bascharage, 15, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 172.474.

STATUTS

L'an deux mille douze, le onze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Valentin SANCHEZ Y BRAOJOS, employé privé, né à Luxembourg, le 28 mars 1975, demeurant à L-4909 Bascharage, 8, Rue Belair, et

2.- Monsieur Philippe LUX, employé privé, né à Chênée (B), le 27 août 1972, demeurant à L-3612 Kayl, 4A, Cité Berens; ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexée au présents acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle qu'amendées ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "RAMBLAS S.à r.l.", (ci-après la "Société"). La société pourra également faire le commerce sous l'enseigne commerciale "RAMBLAS".

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Bascharage.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La Société a pour objet le commerce tant de détail que de gros, ainsi que toutes formations y relatives, tant directement qu'indirectement par des sociétés affiliées ou par des tiers:

- de vins et produits dérivés;
- l'exploitation d'un salon de consommation, tapas et restauration rapide à emporter ou à consommer sur place, ainsi que toutes les activités y afférentes.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille euros (12 500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une seule part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. L'associé qui désire céder toutes ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre de parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi, il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la Société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers de l'associé décédé, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession de parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la Société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la Société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de la nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la Société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand – Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés, représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que ce fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre, au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites comme suit:

ASSOCIE	Parts sociales
1.- Monsieur Valentin SANCHEZ Y BRAOJOS, préqualifié, quatre-vingts parts sociales	80
2.- Monsieur Philippe LUX, préqualifié, vingt parts sociales	<u>20</u>
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces à hauteur de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), de sorte que ladite somme de se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément;

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent trente euros.

Résolutions

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Valentin SANCHEZ Y BRAOJOS, employé privé, né à Luxembourg, le 28 mars 1975, demeurant à L-4909 Bascharage, 8, Rue Belair, gérant technique
 - Monsieur Philippe LUX, employé privé, né à Chênée (B), le 27 août 1972, demeurant à L-3612 Kayl, 4A, Cité Berens, gérant administratif
- 2) Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant technique.
- 3) L'adresse du siège social de la Société est établie à L-4939 Bascharage, 15, Rue de la Poste

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3877. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012144680/151.

(120190117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Ramblas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Ramblas.

Siège social: L-4939 Bascharage, 15A, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 172.474.

—
EXTRAIT

Les soussignés:

- Monsieur Valentin SANCHEZ Y BRAOJOS, employé privé, né à Luxembourg, le 28 mars 1975, demeurant à L-4909 Bascharage, 8, Rue Belair

- Monsieur Philippe LUX, employé privé, né à Chênée (B), le 27 août 1972, demeurant à L-3612 Kayl, 4A, Cité Berens

Agissant en leur qualité de gérants de la société à responsabilité limitée RAMBLAS S.à r.l. déclarent que l'adresse du siège social de la société est actuellement à L-4939 Bascharage, 15A, Rue de la Poste.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMBLAS S.à r.l.

Valentin SANCHEZ Y BRAOJOS / Philippe LUX

Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2012144681/19.

(120190117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Tecoh Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 111.560.

—
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141183/10.

(120186409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Tech Page S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.546.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141181/10.

(120186113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Grandor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.932.

—
"CLOTURE DE LIQUIDATION"

Par jugement en date du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société Grandor S.A., ayant eu son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Maître Elisa Faraldo Talmon

Liquidateur

Référence de publication: 2012141265/15.

(120186283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

International Consulting 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.326.

—
"CLOTÛRE DE LIQUIDATION"

Par jugement en date du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société International Consulting 3000 S.A., ayant eu son siège social à L-8077 Bertrange, 83a, rue de Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Maître Elisa Faraldo Talmon

Liquidateur

Référence de publication: 2012141266/15.

(120186273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

JGB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.135.

—
Les actionnaires de JGB S.A., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 26 octobre 2012 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Gunnar Beckman, demeurant à 31 avenue Georges Clemenceau, F-06000 Nice comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a nommé Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur pour une période de 6 ans jusqu'à la fin de l'assemblée générale des actionnaires tiendra en 2018

JGB S.A.

Signature

Référence de publication: 2012141267/17.

(120186188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Skymoon Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.316.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Vincent van den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "Skymoon Investment S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 The Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board

of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance

with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article 18.2 above is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid in
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000
Total	EUR 31,000	3,100,000	3,100,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2012. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2013.

Resolution of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2015:

- Mr. Robert van 't Hoeft, Deputy Managing Director, born on January 13, 1958, in Schiedam, The Netherlands and residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2. The registered office shall be at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ Audit S.à r.l., having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 124.782, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 2015.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Vincent van den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «Skymoon Investment S.A.» (ci-après la «Société»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, seulement par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3,100,000) actions, ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0.01) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Toutes les Actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété sur ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra autoriser d'en faire mention au registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur peut agir à toute Réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de

la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20e jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et Liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., précitée	EUR 31.000	3.100.000	EUR 31.000
Total	EUR 31.000	3.100.000	EUR 31.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2012. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2013.

Résolutions de l'associé unique

La comparante pré-qualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, directeur général adjoint, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Fixe le siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomme EQ Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, RCS Luxembourg numéro B 124.782, comme commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 201 5.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12464. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141100/600.

(120185769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

VPartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, roue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.288.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2011

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Mme Roxanne Nodé-Langlois en tant qu'administrateur de la société.

- Le mandat d'administrateur de M. Pascal Nodé-Langlois est reconduit pour une durée indéterminée

- Le mandat de commissaire aux comptes de Compagnie Européenne de Révision S.à r.l. est reconduit pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

Certifié conforme

Pour VPartners S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012141215/16.

(120185744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Webstar Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 82.942.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141224/10.

(120186102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Welku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 70.697.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 10 septembre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré au 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg.

Il est également à noter que:

La Fiduciaire Grand-Ducale SA est établie et a son siège social à L-1510 Luxembourg, 60 avenue de la Faïencerie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012141225/17.

(120185548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

WhiteStones S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 124.585.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Whitestones S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.585 and incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, dated February 9, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 712 dated April 26, 2007 (the Company). The articles of association of the Company were amended for the last time on October 14, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n 2671 dated October 31, 2008.

The Meeting is chaired by Mme Annick LEBLON, licenciée en droit, residing professionally at 412F, route d'esch, L-2086 Luxembourg

The chairman appointed as secretary Mlle Katia ZIADI, employee, residing professionally at 412F, route d'esch, L-2086 Luxembourg

The Meeting elected as scrutineer Mr Diaudécy BONHOMME, employee, residing professionally at 43, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

each of the chairman, secretary and scrutineer constituting the bureau of the Meeting.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. All shareholders was convened by registered letter send on September 25, 2012.

II. The majority of the shareholders of the Company which is required to amend the Articles (as defined below), including limited shareholders (associé commanditaires) and the managing general shareholder (associé gérant commandité) of the Company (collectively referred to as the Shareholders), are represented and the number of their shares is shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders, after having been signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

III. As appears from the attendance list:

- 5.672 class A limited shares,
- 709 class B limited shares
- 950 class C unlimited shares,

representing at least the qualified majority of the share capital of the Company are represented at the Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to extend the life of the company of two years to carry the cessation of its activities from December 31st, 2012 till December 31st, 2014,

2. Suppression of the article 4.2 of the articles of association.

3. Modification of the article 4.1 of the articles of association which will become Article 4 as follows.:

The Parties agree that the Company shall cease to carry on business on 31st December 2014, and shall be wound up as soon as practicable thereafter.

The Company shall also cease to carry on business and be wound up as soon as practicable thereafter prior to 31st December 2014, upon a resolution of the shareholders' meeting agreeing to the winding up of the Company passed with the favorable vote of the Management Company. The Shareholders undertake to vote in favor of the winding-up of the Company upon the happening of any of the following events:

(a) the removal of the Management Company pursuant to Luxembourg law unless it is replaced by another Management Company at a Shareholders' Meeting; or

(b) at any time at the discretion of the Management Company following the end of the Investment Period.

4. Miscellaneous

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolve as follows:

First resolution

The Meeting resolves to extend the life of the company of two years to carry the cessation of its activities from December 31st, 2012 till December 31st, 2014.

Second resolution

The Meeting resolves to delete article 4.2 of the articles of association.

Third resolution

As a result of the previous resolutions, the Meeting resolves to modify article 4.1 of the articles of association, which will become Article 4, in order to give it the following content

Art. 4. The Parties agree that the Company shall cease to carry on business on 31st December 2014, and shall be wound up as soon as practicable thereafter.

The Company shall also cease to carry on business and be wound up as soon as practicable thereafter prior to 31st December 2014, upon a resolution of the shareholders' meeting agreeing to the winding up of the Company passed with the favorable vote of the Management Company. The Shareholders undertake to vote in favor of the winding-up of the Company upon the happening of any of the following events:

(a) the removal of the Management Company pursuant to Luxembourg law unless it is replaced by another Management Company at a Shareholders' Meeting; or

(b) at any time at the discretion of the Management Company following the end of the Investment Period.

Close of business

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed

Estimation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Whitestones S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.585 et constituée par acte notarié reçu par Maître Emile Schlessler, notaire résidant au Luxembourg, en date du 9 Février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 712 du 26 Avril 2007 (la Société). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 octobre 2008 par acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2671 du 31 octobre 2008.

L'Assemblée est présidée par Mme Annick LEBLON, licenciée en droit, avec adresse professionnelle 412F, route d'esch, L-2086 Luxembourg

Le président nomme comme secrétaire Mlle Katia ZIADI, employée privée, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Diaudécy BONHOMME, employé privé, avec adresse professionnelle 43, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

le président, le secrétaire et le scrutateur constituant le bureau de la réunion.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Tous les associés ont été convoqués par lettres recommandées envoyées le 25 septembre 2012.

II. La majorité des actionnaires de la Société requise pour modifier les Statuts (tel que défini ci-dessous), y compris partie des actionnaires commanditaires et l'Associé Gérant Commandité de la Société (collectivement dénommés les Actionnaires), sont représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence, signée «ne varietur» par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur», par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées aux présentes.

III. Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence:

- 5.672 actions commanditaires de classe A,
- 709 actions commanditaires de classe B
- 950 actions commanditées de classe C,

représentant au moins la majorité qualifiée du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui a été communiqué à l'avance aux actionnaires.

IV. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de prolonger la durée de vie de la société de 2 ans pour porter la cessation de ses activités du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2014.

2. Suppression de l'article 4.2. des statuts.

3. Modification de l'article 4.1. des statuts, qui devient l'article 4, de la manière suivante:

«Les Parties conviennent que la Société cessera ses activités le 31 décembre 2014 et sera liquidée par la suite dès que possible.

La société cessera également ses activités et sera liquidée par la suite dès que possible avant le 31 décembre 2014 sur une décision de l'Assemblée des Actionnaires de liquider la société, adoptée avec le vote favorable de la Société de Gestion. Les actionnaires s'engagent à voter en faveur de la liquidation de la Société dès la survenance d'un des événements suivants:

(a) La révocation de la Société de Gestion conformément au droit luxembourgeois, à moins qu'elle ne soit remplacée par une autre Société de Gestion lors d'une Assemblée des Actionnaires; ou

(b) à tout moment et à la discrétion de la Société de Gestion postérieurement à la fin de la période d'investissement»

4. Divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions comme suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de prolonger la durée de vie de la société de 2 ans pour porter la cessation de ses activités du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2014.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 4.2 des statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4.1. des statuts, qui devient l'article 4, de la manière suivante:

Art. 4. Les Parties conviennent que la Société cessera ses activités le 31 décembre 2014 et sera liquidée par la suite dès que possible.

La société cessera également ses activités et sera liquidée par la suite dès que possible avant le 31 décembre 2014 sur une décision de l'Assemblée des Actionnaires de liquider la société, adoptée avec le vote favorable de la Société de Gestion. Les actionnaires s'engagent à voter en faveur de la liquidation de la Société dès la survenance d'un des événements suivants:

(a) La révocation de la Société de Gestion conformément au droit luxembourgeois, à moins qu'elle ne soit remplacée par une autre Société de Gestion lors d'une Assemblée des Actionnaires; ou

(b) à tout moment et à la discrétion de la Société de Gestion postérieurement à la fin de la période d'investissement

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est clôturée.

Frais estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparaisant, celles-ci, telles que représentées ci-dessus, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Leblon, K. Ziadi, D. Bonhomme et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2012. LAC/2012/49201. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée) : Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141217/169.

(120185927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Sylvapower Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue Jean-Baptiste Determe.

R.C.S. Luxembourg B 147.991.

L'an deux mil douze, le deux juillet.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Yvon BRASSEUR, né à Saint-Mard (Belgique), le 10 mai 1959, domicilié rue des Saules 28 à B-1360 PERWEZ, représenté par Madame Yannick CHOFRAY, demeurant professionnellement à Doncols, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Doncols, le 1^{er} juillet 2012,

lequel comparant, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée SYLVAPOWER SARL a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 7 août 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1853 du 24 septembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2495 du 15 octobre 2011,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 147.991,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «SYLVAPOWER SARL» avec siège social à L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre

Ensuite le comparant, agissant comme prédit a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Wiltz à L-9647 Sonlez, 27 rue Jean-Baptiste Determe avec effet au 1^{er} février 2012, et modifie l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, et des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision des associés.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet le commerce en bois et matériaux de construction, le commerce de gros et de détail de combustibles solides, le commerce de gros et de détail d'ouvrage en bois, en liège et en vannerie, le commerce de gros de menuiseries et fermetures de bâtiments en bois, le commerce de gros de produits de la transformation primaire du bois, le commerce de gros de bois brut, le commerce de gros bois, le commerce de gros de menuiserie et fermetures de bâtiment autre qu'en bois.

La société a pour objet, l'exploitation forestière par l'abattage d'arbres, la production de bois bruts tels que le bois de mine, les échelas fendus, les piquets de bois de chauffage, l'inventaire des formes, l'évaluation du bois, la protection contre les incendies, les services de soutien à l'exploitation forestière, la culture des taillis et de bois de trituration, la sylviculture sur pied (boisement, transplantation, coupe d'éclaircie et conservation des forêts et des coupes.

La société a pour objet, la fabrication d'objet divers en bois, l'imprégnation ou le traitement chimique du bois au moyen d'agents de conservation ou d'autres produits pour compte de tiers, le séchage du bois et l'imprégnation ou le traitement chimique du bois au moyen d'agents de conservation ou d'autres produits en combinaison avec le séchage et le façonnage, la fabrication de traverses en bois pour voies ferrés et de poteaux de ligne, le sciage, le rabotage et le façonnage du bois.

Elle a également pour objet l'import-export de pompes à chaleur, de matériaux d'isolation et la prospection commerciale ainsi que la délégation commerciale dans tout domaine.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Robert BRASSEUR de son poste de gérant technique. Messieurs Yvon BRASSEUR et Luc VANDENEYNDE occuperont respectivement les postes de gérant technique et gérant administratif. Il est précisé que la société est valablement engagée par la signature individuelle ou conjointe, en toutes circonstances, du gérant technique Monsieur Yvon BRASSEUR.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Choffray, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2012 - EAC/2012/8886 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2012.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2012141279/74.

(120186163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lapithus Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.177.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 23 Octobre 2012.

En date du 23 Octobre 2012, l'associé unique a décidé comme suit:

- de terminer le mandat de:

* Monsieur William Lyle Schulze de sa fonction de Gérant de Classe A et ce avec effet au 17 Octobre 2012;

Luxembourg, le 25 Octobre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Patrick Mabry

Gérant

Référence de publication: 2012141268/16.

(120186194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Starting 2008 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.690.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu III LP, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 967482 (the "Shareholder 1");

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu III B LP, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 967482 (the "Shareholder 2");

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu Investor LP, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 967 482 (the "Shareholder 3"); and

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697 892 as custodian for Montagu III GmbH & Co. KG, a company governed by the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at 28, Brienner Strasse, D-80333 Munich, acting for the benefit of account 697 892 (the "Shareholder 4", and together with the First Shareholder, the Second Shareholder and the Third Shareholder, the "Shareholders");

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Shareholders are the shareholders of Starting 2008 Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, public notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 16 May 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 13 September 2012, number 2285 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.690 (the "Company").

II.- The 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the reclassification of the existing share capital into class A shares;
3. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,000 (four thousand Euro) by the issuance of 4 (four) new classes of shares, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash and subscribed by the existing shareholders of the Company;
4. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company to reflect, among others, the amendments to the share capital, without changing the corporate object of the Company nor the legal form of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders unanimously resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further unanimously resolve that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders unanimously resolve:

1. To convert and reclassify the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares of the Company into:
 - 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class A shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each.
2. As a consequence of such reclassification the shares in the Company shall be held as follows:
 - * HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu III LP:
 - 947,038 (nine hundred forty-seven thousand thirty-eight) class A shares.
 - * HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu III B LP:
 - 192,372 (one hundred ninety-two thousand three hundred seventy-two) class A shares.
 - * HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu Investor LP:
 - 32,071 (thirty-two thousand seventy-one) class A shares.
 - * HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697 892 as custodian for Montagu III GmbH & Co. KG:
 - 78,519 (seventy-eight thousand five hundred nineteen) class A shares.

Third resolution:

The Shareholders unanimously resolve:

1. to increase the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 16,500 (sixteen thousand five hundred Euro) by the issuance of (i) 100,000 (one hundred thousand) new class B shares (the "New Class B Shares"), (ii) 100,000 (one hundred thousand) new class C shares (the "New Class C Shares"), (iii) 100,000 (one hundred thousand) new class D shares (the "New Class D Shares") and (iv) 100,000 (one hundred thousand) new class E shares (the "New Class E Shares"), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), to be fully paid up through an aggregate contribution in cash amounting to EUR 4,000 (four thousand Euro) (the "Contribution") by the Shareholders (the "Contributors").
2. to accept the subscription and the payment by the Contributors of the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares and the New Class E Shares through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the Shareholder 1, the Shareholder 2, the Shareholder 3 and the Shareholder 4, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of powers of attorney given under private seal and declare to subscribe the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares and the New Class E Shares as follows:

- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu III LP:
 - * 75,763 (seventy-five thousand seven hundred sixty-three) class B shares;
 - * 75,763 (seventy-five thousand seven hundred sixty-three) class C shares;
 - * 75,763 (seventy-five thousand seven hundred sixty-three) class D shares; and
 - * 75,763 (seventy-five thousand seven hundred sixty-three) class E shares;
- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu III B LP:

- * 15,390 (fifteen thousand three hundred ninety) class B shares;
- * 15,390 (fifteen thousand three hundred ninety) class C shares;
- * 15,390 (fifteen thousand three hundred ninety) class D shares; and
- * 15,390 (fifteen thousand three hundred ninety) class E shares;
- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu Investor LP:
- * 2,566 (two thousand five hundred sixty-six) class B shares;
- * 2,566 (two thousand five hundred sixty-six) class C shares;
- * 2,566 (two thousand five hundred sixty-six) class D shares; and
- * 2,566 (two thousand five hundred sixty-six) class E shares;
- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697 892 as custodian for Montagu III GmbH & Co. KG:
- * 6,281 (six thousand two hundred eighty-one) class B shares;
- * 6,281 (six thousand two hundred eighty-one) class C shares;
- * 6,281 (six thousand two hundred eighty-one) class D shares; and
- * 6,281 (six thousand two hundred eighty-one) class E shares.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

The Shareholders unanimously resolve to amend and fully restate the Company's articles of association, among others, to reflect the amendments to the share capital of the Company. The restated articles of association of the Company shall read as follows:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Starting 2008 Investment S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
- (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and
- (7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 16,500 (sixteen thousand five hundred Euro) represented by:

- 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class A shares (the "Class A Shares");
- 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares");
- 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares");
- 100,000 (one hundred thousand) class D shares (the "Class D Shares"); and
- 100,000 (one hundred thousand) class E shares (the "Class E Shares"),

all having a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and individually as a "Class of Shares" or the "shares" and individually as a "share") all subscribed and fully paid-up, each having such rights and obligations as set out in the Articles.

Any share premium paid on shares shall be attached to such shares and be exclusively reserved to the benefit of the holder of such shares.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order, i.e. in the following order: (i) Class E Shares, (ii) Class D Shares, (iii) Class C Shares, (iv) Class B Shares and (v) Class A Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders or of the sole shareholder, as the case may be) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager, or by the board of managers (as the case may be) and approved by the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 12. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders or the sole shareholder (as the case may be) would have been entitled to dividend distributions according to Art. 22 and Art. 23 of the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) – (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Management

Art. 13. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time subdelegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 15. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 16. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 17. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 19. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 20. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 21. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002, as amended, on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 23. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 24. In the event of a distribution, such distribution shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of Class of Shares in such, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class E Shares, then if no Class E Shares are in existence, Class D Shares and in such continuation until only Class A shares are in existence).

Winding-up - Liquidation

Art. 25. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 26. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

Art. 27. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Applicable law

Art. 28. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de septembre.

Par devant de Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482, en tant que dépositaire de Montagu III LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 8, Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant pour le bénéfice du compte 967 482 (l' «Associé 1»);

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482, en tant que dépositaire de Montagu III B LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 8, Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant pour le bénéfice du compte 967 482 (l' «Associé 2»);

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482, en tant que dépositaire de Montagu Investor LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 8, Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant pour le bénéfice du compte 967 482 (l' «Associé 3»); et

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697 892, en tant que dépositaire de Montagu III GmbH & Co. KG, une société régie par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social sis au 28, Brienner Strasse, D-80333 Munich, agissant pour le bénéfice du compte 697 892 (l' «Associé 4»), et ensemble avec l' Associé 1, l'Associé 2 et l'Associé 3, les «Associés»);

ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés sont les associés de Starting 2008 Investment S.à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Maître Francis Kessler, notaire public, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 septembre 2012, numéro 2285 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.690 (la «Société»).

II. Que les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment informés au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la reclassification du capital social existant en parts sociales de classe A;
3. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.000 EUR (quatre mille Euros) par l'émission de 4 (quatre) nouvelles classes de parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), le tout devant être entièrement payé au moyen d'un apport en numéraire et souscrit par les associés actuels de la Société;
4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de refléter entre autres les modifications du capital social sans modification de l'objet social de la Société ni de la forme légale de la Société; et
5. Divers.

Suite à l'approbation par les Associés de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Les Associés renoncent unanimement à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. En outre, les Associés décident unanimement que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident unanimement:

1. de convertir et de reclassifier les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société en:
 - 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune.
 - 2. En conséquence de cette reclassification, les parts sociales dans la Société sont détenues comme suit:
 - HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 en tant que dépositaire de Montagu III LP:
* 947.038 (neuf cent quarante-sept mille trente-huit) parts sociales de classe A.
 - HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 en tant que dépositaire de Montagu III B LP:
* 192.372 (cent quatre-vingt douze mille trois cent soixante-douze) parts sociales de classe A.
 - HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 en tant que dépositaire de Montagu Investor LP:
* 32.071 (trente-deux mille soixante-et-onze) parts sociales de classe A.
 - HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697 892 en tant que dépositaire de Montagu III GmbH & Co. KG:
* 78.519 (soixante-dix huit mille cinq cent dix-neuf) parts sociales de classe A.

Troisième résolution:

Les Associés décident unanimement:

1. d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 16.500 EUR (seize mille cinq cents Euros), par l'émission de (i) 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales de classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»), (ii) 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales de classe C (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe C»), (iii) 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales de classe D (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe D») et (iv) 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales de classe E (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe E»), chaque part ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), devant être entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 4.000 EUR (quatre mille Euros) (l'«Apport») par les Associés (les «Apporteurs»).
2. d'accepter la souscription et le paiement par les Apporteurs des Nouvelles Parts Sociales de Classe B, des Nouvelles Parts Sociales de Classe C, des Nouvelles Parts Sociales de Classe D et des Nouvelles Parts Sociales de Classe E au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Interviennent alors l'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3 et l'Associé 4, ici représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu de procurations données sous seing privé et qui déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales

de Classe B, aux Nouvelles Parts Sociales de Classe C, aux Nouvelles Parts Sociales de Classe D et aux Nouvelles Parts Sociales de Classe E ainsi qu'il suit:

- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 en tant que dépositaire de Montagu III LP:
 - * 75.763 (soixante-quinze mille sept cent soixante-trois) parts sociales de classe B;
 - * 75.763 (soixante-quinze mille sept cent soixante-trois) parts sociales de classe C;
 - * 75.763 (soixante-quinze mille sept cent soixante-trois) parts sociales de classe D; et
 - * 75.763 (soixante-quinze mille sept cent soixante-trois) parts sociales de classe E.
- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 en tant que dépositaire de Montagu III B LP:
 - * 15.390 (quinze mille trois cent quatre-vingt dix) parts sociales de classe B;
 - * 15.390 (quinze mille trois cent quatre-vingt dix) parts sociales de classe C;
 - * 15.390 (quinze mille trois cent quatre-vingt dix) parts sociales de classe D; et
 - * 15.390 (quinze mille trois cent quatre-vingt dix) parts sociales de classe E.
- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 en tant que dépositaire de Montagu Investor LP:
 - * 2.566 (deux mille cinq cent soixante-six) parts sociales de classe B;
 - * 2.566 (deux mille cinq cent soixante-six) parts sociales de classe C;
 - * 2.566 (deux mille cinq cent soixante-six) parts sociales de classe D; et
 - * 2.566 (deux mille cinq cent soixante-six) parts sociales de classe E.
- HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697 892 en tant que dépositaire de Montagu III GmbH & Co.

KG:

- * 6.281 (six mille deux cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe B;
- * 6.281 (six mille deux cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe C;
- * 6.281 (six mille deux cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe D; et
- * 6.281 (six mille deux cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe E.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

Les Associés décident unanimement de modifier et de refondre entièrement les statuts de la Société, entre autres, afin de refléter les modifications du capital social de la Société. Les statuts de la Société refondus doivent être lus comme suit:

«Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Starting 2008 Investment S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social – Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 16.500 EUR (seize mille cinq cents Euro) représenté par:

- 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 100.000 (cent mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 100.000 (cent mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 100.000 (cent mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»); et
- 100.000 (cent mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),

ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe E sont ensemble désignées comme les «Classes de Parts Sociales» et individuellement comme «Classe de Part Sociale» ou les «parts sociales» et individuellement comme la «part sociale») toutes souscrites et entièrement libérées, chacune portant les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts.

Toute prime d'émission payée sur les parts sociales sera attachée à ces parts sociales et exclusivement réservée au bénéficiaire du détenteur de ces parts sociales.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales entières par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s). Dans le cas de rachats et annulations de Classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de parts sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé, c'est-à-dire dans l'ordre suivant: (i) Parts Sociales de Classe E, (ii) Parts Sociales de Classe D, (iii) Parts Sociales de Classe C, (iv) Parts Sociales de Classe B et (v) Parts Sociales de Classe A.

Dans le cas d'une réduction de capital social au moyen d'un rachat et d'une annulation d'une Classe de Parts Sociales, ladite Classe de Parts Sociales confère le droit pour ses détenteurs au pro rata de leur participation dans cette Classe de Parts Sociales au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique selon le cas) et les détenteurs des Parts Sociales des Classes de

Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée ou annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Dès le rachat et l'annulation des parts sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.

Art. 12. Définitions.

Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés ou l'associé unique (selon le cas) auraient eu droit à une distribution de dividendes en vertu de l'Art. 22 et de l'Art. 23 des Statuts, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales à annuler mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que: $MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$ où: MD = Montant Disponible PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée P = pertes (incluant les pertes reportées) RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date, pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, à tout moment et «ad nutum» révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant à la réunion ou dûment représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 15. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 16. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 17. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 21. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 23. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 24. Dans le cas d'une distribution, ladite distribution sera allouée et payée ainsi qu'il suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au prorata de leurs parts sociales sans tenir compte de la Classe de Parts Sociales dans ce cas, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est à dire en premier les Parts Sociales de Classes E, puis s'il n'existe pas de Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classes D et dans cet ordre jusqu'à ce qu'uniquement des Parts Sociales de Classe A existent).

Dissolution - Liquidation

Art. 25. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 26. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

Art. 27. Après paiement de toutes les dettes et charges à l'encontre de la Société ainsi que des frais de la liquidation, le résultat net de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et de manière à atteindre, sur une base globale, le même résultat économique qu'avec les règles de distribution fixées pour la distribution de dividendes.

Loi applicable

Art. 28. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12865. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012141108/794.

(120185503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Sylvapower Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue Jean-Baptiste Determe.

R.C.S. Luxembourg B 147.991.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012141280/13.

(120186164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Simac PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 113.805.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion de l'assemblée générale du 20 septembre 2012

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions d'Administrateur, avec effet immédiat:

- Monsieur Willy Hans, Administrateur-délégué, né à Straimont (B) le 8 août 1956 et domicilié professionnellement à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval,

- Monsieur Stéphane Arib, Administrateur, né à Nancy (F) le 4 Février 1975 et domicilié professionnellement à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval,

- Monsieur Michel Ponsard, Administrateur, né à Barvaux (B), le 1^{er} Juin 1962 et domicilié professionnellement à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval,

Le mandat des Administrateurs, ainsi nommés, expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2015.

Par ailleurs l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Daniel Vander Heyden, né à Diest (B), le 4 septembre 1960 et domicilié professionnellement à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval, de sa fonction d'Administrateur de la Société, effective au 30 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

SIMAC PSF S.A.

Référence de publication: 2012141277/23.

(120186205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

"Ferrenerie d'Art Nico Betzen S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-9455 Fohren, 15, Dikricherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.881.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141282/10.

(120186736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.721.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 septembre 2012:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de la société Ernst & Young S.A., RCS B-47771, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012141273/17.

(120185869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.818.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 septembre 2012:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de la société Ernst & Young S.A., RCS B-47771, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012141272/17.

(120185897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

A.G.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.100.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 29 octobre 2012

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Christophe MIGNANI, né le 25/02/1966 à Woippy et demeurant professionnellement au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, de la société MAPLEVALE INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social au Finsgate 5-7 Cranwood Street, EC1V 9EE Londres, Company Number 4755257 et de la société MARCAMI S.A., ayant son siège social au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, RCS Luxembourg B 143.377 de leur poste d'administrateur ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société ABROAD CONSULTING S.A., ayant son siège social au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, RCS Luxembourg B 92.617.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968 et demeurant professionnellement au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne le 19/09/1968 et demeurant professionnellement au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Monsieur Joël MARECHAL, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968 et demeurant professionnellement au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et comme nouveau commissaire:

- La société AUDITEX SARL ayant son siège social au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2018.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012141300/28.

(120187049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Westpark Financial Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.137.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141227/10.

(120185952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

THB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.909.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141184/10.

(120185804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.602.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141175/10.

(120185634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Allegra Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141306/10.

(120186592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Une correction des comptes est annexée pour remplacer les comptes qui ont été déposés au 18.10.2012 numéro L120179399.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30.10.2012.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2012141307/14.

(120187074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Afipart Trust Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 51.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141316/10.

(120187377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Afipart Trust Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 51.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141317/10.

(120187378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Afipart Trust Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 51.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141318/10.

(120187379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Afipart Trust Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 51.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141319/10.

(120187380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

e-shelter Munich 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.790.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour la Société

Nicole Goetz

Référence de publication: 2012141291/14.

(120186611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Agence Immobilière Kapp - Joel, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.728.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141322/10.

(120187005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Agence Immobilière Kapp - Joel, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.728.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141323/10.

(120187151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Afipart Trust Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 51.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141321/10.

(120187383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Afipart Trust Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 51.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141320/10.

(120187382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.942.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour la Société

Nicole Goetz

Référence de publication: 2012141289/14.

(120186612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Afipart Trust Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 51.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141315/10.

(120187376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Atomico OS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141311/10.

(120186556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Areca SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.707.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Gueorgui Gotzev de son poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} septembre 2012.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141310/10.

(120186992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.928.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65192 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141304/10.

(120186604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

e-shelter Datacenter Development Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 142.806.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour la Société

Nicole Goetz

Référence de publication: 2012141287/14.

(120186613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Solymer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141881/10.

(120187020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Soparlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.354.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141882/10.

(120186970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Société d'Investissement et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 84.925.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012141876/11.

(120187124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

SLMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 101.207.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141870/9.

(120186637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Smart Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 163.100.

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Maître Florian Bonne, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration laquelle a été annexée à l'acte reçu par Maître Léonie GRETHEN en date du 28 août 2012, pour le compte de SMART Modular Technologies (CI), Inc., une exempted company with limited liability de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1 -1104, Cayman Islands, et inscrite auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 132913, qui est l'associé unique de SMART Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited, (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège à Maples Corporate Services Limited PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1 -1104, Cayman Islands, et son administration centrale au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg afin de rectifier les erreurs matérielles apparues dans l'acte notarié numéro 3830 du 28 août 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2012, Relation: LAC/2012/40914, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 13 septembre 2012 sous la référence L120157437 (l'«Acte notarié»),.

La partie comparante a déclaré et prie le notaire d'acter et de modifier toutes les références suivantes:

- dans la version anglaise de l'Acte notarié pré-mentionné, 3^{ème} Résolution, 7^{ème} paragraphe:

"The Sole Member then resolved as a Special Resolution to amend and restate article 19.1 of the articles of association of the Company to delete the words:

"- twenty million (20,000,000) Class H Shares;

- twenty million (20,000,000) Class I Shares; and
- twenty million (20,000,000) Class J Shares."

and replace them with the words:

- "- twenty million (20,000,000) Class H Shares; and
- twenty million (20,000,000) Class I Shares.""

en

"The Sole Member then resolved as a Special Resolution to amend and restate article 19.1 of the articles of association of the Company to delete the words:

- "- twenty million (20,000,000) Class H Shares;
- twenty million (20,000,000) Class I Shares; and
- twenty million (20,000,000) Class J Shares."

and replace them with the words:

- "- twenty million (20,000,000) Class H Shares; and
- twenty million (20,000,000) Class I Shares."

and so that the first sentence of Article 19.1 should read as follows: "The issued and fully paid up share capital of the Company is set at one hundred eighty thousand US dollars (US\$ 180,000.-) and divided into"

- dans la version française de l'Acte notarié pré-mentionné, troisième résolution, 7^{ème} paragraphe:

"L'Associé Unique a ensuite décidé en tant que résolution spéciale de modifier et de refondre l'article 8 des Statuts de la Société afin de supprimer les mots:

- «- vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe H;
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe I; et
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe J.»

et de les remplacer par les mots:

- «- vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe H; et
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe I.»

en

"L'Associé Unique a ensuite décidé en tant que résolution spéciale de modifier et de refondre l'article 19.1 des Statuts de la Société afin de supprimer les mots:

- «- vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe H;
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe I; et
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe J.»

et de les remplacer par les mots:

- «- vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe H; et
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe I.»

et de telle sorte que la première phrase se lise comme suit: Le capital social émis et intégralement libéré de la Société est de cent quatre-vingt mille dollars américains (US\$ 180,000.-) divisé en:"

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé Bonne, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50579. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141872/68.

(120186798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

SBR Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.437.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141855/11.

(120186655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Sealia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SEALIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012141856/12.

(120187292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Sac Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 138.006.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2012 que:

- L'assemblée décide de nommer en tant que réviseur d'entreprise agréée la société CLERC ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, RCS B0111831.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012141850/14.

(120186547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Star Ladybird S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.965.353,20.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 148.825.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions des associés du 22 octobre 2012

La liquidation de la société Star Ladybird S.à r.l., en liquidation volontaire décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 12 juillet 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous-seing privé tenue en date du 22 octobre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de PAI Partners S.à r.l., domiciliée au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Référence de publication: 2012141845/17.

(120186757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 122.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141897/9.

(120186597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Taylor Wimpey Finance (Gibraltar) 2005 Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.384.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141898/9.

(120186576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Taylor Wimpey (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 97.897.

Les comptes annuels au 20 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141896/9.

(120186979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 99.269.

Les comptes annuels au 23 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141895/9.

(120186947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Sun Days Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 147.493.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141889/9.

(120186581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Synergy International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141891/9.

(120187024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

SYSTEMAT Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 110.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141892/10.

(120187399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Sustainable Packaging Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141890/10.

(120187105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Sumitomo Mitsui Trust Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 22.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012141888/10.

(120186764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Solfia, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 161.222.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de solfia tenue le 15 octobre 2012

1. Démission d'un administrateur délégué

L'actionnaire unique accepte la démission de l'administrateur délégué suivant:

- Michel Rodriguez, domicilié à F-57970 Yutz , rue Saint Christophe, 10

2. Démission de trois administrateurs

L'actionnaire unique accepte la démission des administrateurs suivants:

- Marc Van Steenwinkel, ingénieur civil, domicilié à B-1170 Bruxelles, Rue Louis Ernest 50

- Michel Isaac, ingénieur civil, domicilié à B-1320 Beauvechain, Rue du Vénérable 1

- Michel Rodriguez, domicilié à F-57970 Yutz , rue Saint Christophe, 10

3. Nomination de deux administrateurs

L'actionnaire unique décide de désigner aux fonctions d'administrateur, à compter de ce jour et pour une période s'achevant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en mars 2016 afin de délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, les personnes suivantes:

- Paul Massart, Ingénieur agronome, né à Düren (D) le 14-12-1962, domicilié à B- 6717 Nothomb, Rue de l'Or 257

- Olivier Tordeurs, ingénieur commercial, né à Liège le 07-11-1970, domicilié à B-1160 Auderghem, Avenue Vandromme 49

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012141844/24.

(120186937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.
